**CONVENTION DE FORMATION PROFESSIONNELLE**

**(Article L.6353-1 du code du travail**

**Décret N° 2018-1341 du 28 décembre 2018)**

Entre les soussignés :

1° - Organisme de Formation : ***AIME ACADEMY***

Société par actions simplifiée, au capital de 1.000 euros, domiciliée au 9 rue Parrot – CS 72809 à 75590 à Paris CEDEX 12, immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 914 486 493, enregistrée sous le numéro de déclaration d'activité 11756577675 auprès de la Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l’Emploi (DIRECCTE)

Représentée par sa Présidente, Madame Dominique MAGDELEINE.

2°- et ……………………Nom et prénom, ……………………Adresse,

est conclue la convention suivante, en application des dispositions du Livre III de la sixième partie du code du travail portant organisation de la formation professionnelle.

**Article 1er : Objet de la convention**

L’organisme ***AIME ACADEMY*** organisera l’action de formation suivante :

-Intitulé de l’action : **- FORMATION à l’assistance en MÉDECINE ESTHÉTIQUE NON DIPLÔMANTE : autoévaluation des connaissances par questionnaires interactifs.**

-Catégorie d’action de formation (**article L.6313-1 du code du travail)**

**331/333 Santé enseignement formation**

**- Objectifs :**

​

Cette autoformation propose un enseignement théorique sous forme d’autoévaluation des connaissances et d'acquérir ainsi de nombreuses compétences, comme :

​

* La capacité à préparer une table en stérile, donner des instruments stériles afin d’assurer au maximum une protection hygiénique des lieux et des différents objets manipulés.

​

* La reconstitution de produits injectables

​

* La gestion du matériel médical usagé et souillé

​

* Préparation des peelings et topiques

​

* Connaître les méthodes disponibles dans le cadre de la prise en charge d'une alopécie.

​

* Connaître des bases d’anatomie des tissus superficiels de la tête et du corps

​

* Connaître des bases de la physiologie des téguments

​

* Connaître les concepts d’induction tissulaire

​

* Connaître les différentes familles de technologies employées en médecine esthétique avec le mécanisme d’action

​

* Les premiers secours en cas de complications au cabinet

- Contenu de l’action de formation : **(document attestant de la mise en œuvre d’un parcours pédagogique. Joint en annexe 1 le programme de l’autoformation)**

- Autoformation avec évaluation des connaissances via des QCM.

- Moyens prévus : plateforme avec accès aux différents modules et enseignements avec une évaluation des connaissances par des QCM.

**-** Duréede l’action de formation : auto-formation

- Dates et horaires : auto-formation

**Article 2 : Effectif formé**

* **Public visé au sens de l’article L 6313-3 du code du travail** Assistant(e)s de cabinet de médecine esthétique.
* L’organisme ***AIME ACADEMY*** accueillera les personnes suivantes (***nom, statut et fonctions au sein de l’entreprise***) :
* ………………..
* ………………..
* ………………..
* ………………..

**Article 3 : Dispositions financières**

En contrepartie de cette action de formation, le client s’acquittera des coûts suivants :

Coût unitaire : 100 (cent) euros TTC (*TVA non applicable*)

**Article 4 : Modalités de déroulement (présentiel, à distance, mixte, en situation de travail) et de suivi**

*Auto-formation*

***Article 5 : M*odalités de sanction (diplôme*, titre professionnel, certification, attestation de fin de formation ou autres)***

*Attestation d’auto-formation*

**Article 6 : Modalités de règlement**

Par carte bancaire en ligne : www.archimede-elearning.academy ou virement bancaire

**Article 7 : Dédit ou abandon**

En cas de dédit par l’entreprise à moins de 3 jours francs avant le début de l’action mentionnée à l’article 1, ou d’abandon en cours de formation par un ou plusieurs stagiaires, l’organisme remboursera sur le coût total, les sommes qu’il n’aura pas réellement dépensées ou engagées pour la réalisation de ladite action.

**Article 8 : Différends éventuels**

Si une contestation ou un différend ne peuvent être réglés à l’amiable, le Tribunal de Paris sera seul compétent pour régler le litige.

Fait en double exemplaire, à Paris, le …………..

Signatures :

Pour le client Pour l’organisme ***AIME ACADEMY***

(*Nom et qualité du signataire*) La Présidente, Mme Dominique MAGDELEINE

